n° 36 -mai 2019

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

Cercle National du Recyclage

SOMMAIRE

EDITO /1

LE SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE ADHÈRE /2

LE SIREDOM : SYNDICAT POUR L'INNOVATION, LE RECYCLAGE ET L'ÉNERGIE PAR LES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES /3

CALITORAMA EN CHARENTE : UN SITE POUR FAVORISER LE RÉEMPLOI /5

FENIIX : LA FUTURE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE D'ÉVODIA /7

L'ACTUALITÉ DES FILIÈRES /8

LES BRÈVES DES ADHÉRENTS /10

A VOS AGENDAS :

Le 18e forum du Cercle National du Recyclage, la gestion des déchets biologiques se déroulera les 26 et 27 septembre 2019 à Grenoble.

le 26 septembre :

- matin : assemblée générale de l'association
- Après-midi : forum

le 27 septembre :

- visite des installations de Grenoble-Alpes Métropole

EDITO

La prolifération des plastiques à l'échelle mondiale a un impact désastreux sur notre environnement, que ce soit sur terre ou dans la mer.

Chaque jour ce constat est fait, chaque jour apporte son lot d'illustrations de ces dégâts considérables. La diversité de ces plastiques rend difficile voire impossible la mise en place d'outils de recyclage performants, capables de faire face à ces millions de tonnes mises sur le marché chaque année.

Mais les larmes de crocodile et les postures scandalisées ne font pas une politique.

Je demande à ce que soit portée sur cet enjeu une parole déterminée et efficace, à l'échelon national comme à l'échelon européen et international.

A cette fin, je demande :

1. *Que la suppression des plastiques à usage unique soit programmée, dans la loi, pour le 31 décembre 2025.*
2. *Qu'à compter du 1er janvier 2021, l'ensemble des flux financiers collectés en France pour lutter contre la pollution, notamment la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et le produit intégral des écotaxes perçues sur le territoire français, soient fléchés pour être intégralement alloués à l'ADEME afin de préparer les secteurs industriels et marchands, ainsi que les collectivités territoriales, à cette échéance de 2025.*
3. *Qu'un moratoire soit décidé sur l'extension des consignes de tri le temps de clarifier les objectifs et de lever les contradictions. Cette extension, censée s'appliquer en 2022 à l'ensemble des emballages plastiques, est en effet un renoncement à l'objectif de mettre fin à la mise sur le marché de plastiques à usage unique, plastiques dont nous ne saurons pas assurer le recyclage. A titre d'exemple, la simple mise en place d'une consigne pour les bouteilles plastiques impacterait considérablement les installations qu'elles soient en projet, en cours de réalisation ou déjà existantes.*

Les consommateurs et les producteurs doivent se préparer à cette profonde évolution, nécessaire pour l'avenir de notre planète. L'ADEME, avec les financements fléchés, doit se voir attribuer cette mission pour les six prochaines années.

Les paroles ne suffisent plus, il faut passer aux actes : la loi doit prendre le relais des déclarations sans effet.

Marc PÉRÉ,
Président du syndicat mixte de traitement des déchets DECOSET,
Maire de L'Union,
Vice-Président de Toulouse Métropole

LE SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE ADHÈRE

Bienvenue à notre nouvel adhérent !

Créé le 24 juin 1993, le SMITOM du Nord est le plus important syndicat de traitement de Seine-et-Marne. Situé à Monthyon, au nord de la Seine-et-Marne, il s'étend sur une superficie de 1 912 km². Il assure, pour le compte de ses 7 adhérents, le traitement des déchets ménagers et assimilés des 321 001 habitants répartis sur 167 communes dont les principaux pôles urbains sont Meaux, le secteur du Val d'Europe, le secteur de Coulommiers. A la fois rural et urbain, ce territoire, en plein développement, se veut attractif et dynamique.

Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne, c'est un Centre Intégré de Traitement (CIT) comprenant :

- une Unité de Valorisation Energétique à haute performance énergétique (3 fours dont un lit fluidisé),
- une plateforme de traitement des déchets verts,
- une plateforme de tri sommaire des encombrants,
- une plateforme de traitement du verre,

mais aussi :

- 5 quais de transfert,
- 12 déchèteries (dont une mobile)

Dans le cadre du renouvellement de son contrat de délégation de service public en mai 2018, le syndicat a fait le choix de lancer un programme de modernisation ambitieux en faveur du développement local et de l'environnement.

Ainsi, le CIT de Monthyon fait actuellement l'objet de travaux consistant notamment à :

1. anticiper les futures exigences réglementaires liées aux rejets atmosphériques ; ce qui permettra de diviser par 5 les rejets d'oxyde d'azote (Nox) faisant de l'UVE de Monthyon l'une des moins polluantes de France,
2. augmenter les performances énergétiques avec la création d'un réseau de chaleur avec la mise en place d'un hydrocondenseur pour alimenter des serres maraîchères,
3. créer un écopôle autour du CIT incluant les serres mais également une galerie de visite accouplé à un parcours de la « biodiversité ».

Possédant un centre de tri d'une capacité de 19 000 Tonnes mais ne pouvant répondre aux nouvelles consignes, le syndicat a fait le choix de le fermer au soir du 30 avril 2019. Par le biais de conventions d'entente, le centre de tri du SMDO, situé à Villers-Saint-Paul traitera l'essentiel des tonnes du SMITOM (15 000 T minimum/an) ; le reste soit 2 500 T minimum/an sera confié au centre de tri du SIETREM de Saint-Thibault-des-Vignes.

Depuis le 1er mai, en partenariat avec ses adhérents, le SMITOM a donc étendu ses consignes de tri sélectif rendant le tri plus facile à ses habitants.

Outre ses missions de traitement et de valorisation des déchets, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne mène de nombreuses actions de communication et de sensibilisation auprès de ses habitants. Il porte également une politique de réduction des déchets volontariste.

Pour plus d'information

SMITOM du Nord Seine-et-Marne
Chemin de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
Fax : 01 60 44 40 05
Contact@smitom-nord77.fr
Site internet : www.smitom-nord77.fr

Le Siredom : Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères

Le Siredom, syndicat de collecte et de traitement des déchets du sud francilien regroupe 172 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne et couvre une population de près de 900 000 habitants.

Bienvenue à notre nouvel adhérent

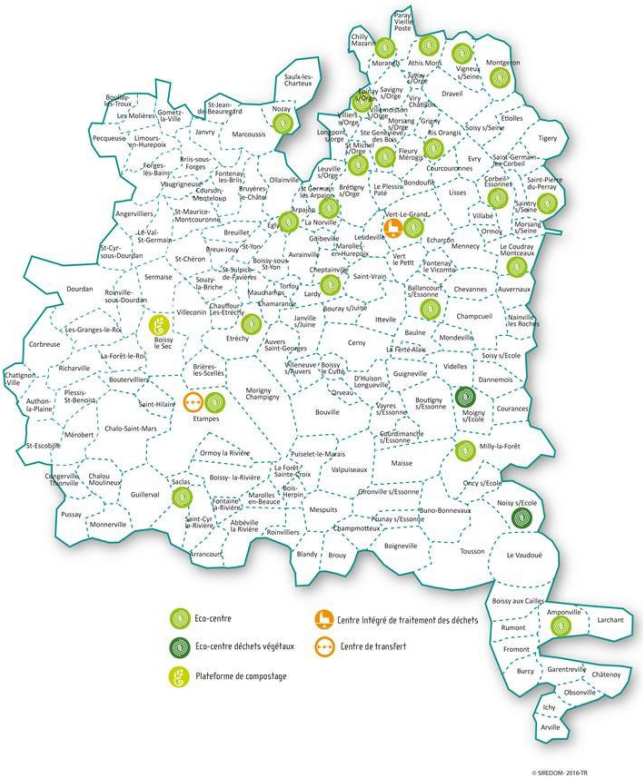

SES MISSIONS :

- Assurer la collecte en porte-à-porte pour 37 communes (65 000 habitants) et la collecte en apport volontaire dans son réseau de déchèteries et par le biais des bornes Verre et Emballages ;
- Traiter et valoriser les déchets ménagers par le recyclage et la production d'énergie ;
- Mettre en œuvre des solutions pour réduire les quantités de déchets produits : le Programme Local de Prévention des Déchets 2e génération du Siredom pour la période 2019 - 2024 est lancé ;
- Réaliser des actions en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement ;
- Produire les outils de sensibilisation sur les gestes de prévention, la réduction et le tri des déchets.

DES INSTALLATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT PERFORMANTES

Le Siredom dispose d'équipements dédiés au traitement et à la valorisation des déchets sur son territoire :

- Le Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand/Echarcon regroupe une unité d'incinération avec valorisation énergétique (électricité et chaleur) d'une capacité de 220 000 tonnes par an et un centre de tri des déchets recyclables de 45 000 tonnes par an ;

L'installation d'une turbine va permettre en 2019 de récupérer de la chaleur issue de l'incinération des déchets et de produire une énergie 100 % renouvelable pour chauffer 25 000 logements de l'Agglomération Grand Paris Sud.

- Un centre de transfert des déchets ménagers à Étampes. En 2018, 24 360 tonnes d'OMR, 8 324 tonnes de papiers et emballages et 3 629 tonnes de verre ont transité par cet équipement ;
- Une plateforme de compostage des déchets végétaux à Boissy-le-Sec qui produit jusqu'à 10 tonnes de compost par jour. 13 700 tonnes de déchets végétaux ont été réceptionnés en 2018 ;

- Un réseau de 24 déchèteries, 150 plateformes d'apport volontaire semi-enterrées et 1 050 bornes aériennes.

Déchets - Énergie
Siredom
Environnement

DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Les chantiers pédagogiques et citoyens : cette opération cible les jeunes de 18 à 25 ans qui se mobilisent durant une semaine et contribuent au nettoyage et à la remise en état de sites communaux. Le Siredom réalise également des chantiers en partenariat avec l'Epide (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) et participe ainsi à l'accompagnement des jeunes en difficulté au retour à l'emploi ou à la formation. En 2018, 664 jeunes ont participé à 69 chantiers.

- L'opération compostage domestique mise en œuvre depuis 2006 : en 2018, 2 879 composteurs ont été distribués dans les communes du Siredom.
- L'opération « 200 poules pour réduire les déchets » : depuis 2016, le Siredom distribue chaque année 2 poules et un poulailler à 100 foyers volontaires pour favoriser la réduction des biodéchets et lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le Siredom en chiffres

- ***172 communes***
- ***900 000 habitants*** - 12 EPCI adhérents
- Dépenses d'investissement 2019 : 1***3 398 472 €***
- Dépenses de fonctionnement 2019 : ***58 359 511 €***
- ***503 683 tonnes*** de déchets ménagers traités en 2018 dont :
  - ***231 875 tonnes*** d'ordures ménagères incinérées et valorisées en énergie soit 259 kg/hab./an
  - ***42 547 tonnes*** de papiers et d'emballages traitées soit 47,6 kg/hab./an
  - ***18 730 tonnes*** de verre collectées soit 21 kg/hab./an
  - ***135 082 tonnes*** de déchets collectées dans le réseau des déchèteries

Pour plus d'information

Siredom

site internet : www.siredom.com

Suivez-nous sur

Calitorama en Charente : un site pour favoriser le réemploi

Depuis le 1er avril, la Charente dispose d'un pôle unique entièrement dédié au réemploi.

Pour renforcer ses actions et atteindre l'objectif départemental de réduire de 20 % les déchets d'ici 2025, Calitom, service public des déchets de la Charente, vient d'ouvrir un lieu supplémentaire de sensibilisation à la prévention appelé Calitorama.

Situé en face de la déchèterie la plus fréquentée de son territoire, Calitorama offre aux usagers la possibilité de déposer et récupérer gratuitement objets et matériaux pouvant encore être utilisés et accueillera très prochainement des animations sur les thèmes de la réparation et de la lutte contre le gaspillage.

ESPACE D'ÉCHANGES ET D'ANIMATIONS AU QUOTIDIEN

Ce lieu a deux vocations :

- permettre aux usagers de la déchèterie ainsi qu'au public du territoire de venir **déposer et récupérer gratuitement des objets et matériaux** pouvant encore servir,
- organiser **des ateliers de réparation et de sensibilisation** avec les associations locales pour encourager le réemploi et valoriser les initiatives locales engagées dans l'économie circulaire.

L'espace de réemploi est entièrement intégré à la déchèterie. L'entrée permet un accès direct soit à la déchèterie soit à Calitorama selon les apports des usagers.

La zone de réemploi est composée de 270 m² d'espaces intérieur et extérieur dont 50 mètres de rayonnage pour les matériaux.

- une zone de dépôt intérieure pour les objets fragiles de la maison ;
- un zone de dépôt extérieure pour les petits meubles ;
- une plateforme couverte de dépôt de matériaux (bricolage et jardinage).

Les espaces ont été aménagés pour ranger par catégorie, vaisselle, décoration, matériel électrique et électronique, jouets, livres, accessoires de sport, meubles, outils, matériaux.

L'activité de dépôt est associée à **un pôle de sensibilisation au réemploi qui proposera des conférences, des expositions et des ateliers de démonstration** pour développer la pratiques du réemploi (réparation de vélo, repair'café...).

Cette zone est composée d'une zone d'accueil et de ressources documentaires avec accès internet (pour l'utilisation de tutoriels, d'une imprimante 3D…), d'un espace d'animation avec coin cuisine et d'un atelier de bricolage.

Ces animations ouvertes aux adultes et aux scolaires seront programmées en partenariat avec les associations et acteurs locaux.

Calitom a souhaité faire de Calitorama **un lieu unique en son genre, où les déchets peuvent avoir une seconde vie**… alliant le message à la forme et au fond

Afin de sensibiliser les usagers à cette nouvelle approche, le mobilier de la zone d'animation et de dépôt a été imaginé en adéquation avec les valeurs de la prévention et du réemploi.

Le cabinet d'architecte a pris le parti de mettre en valeur des déchets récupérés à travers plusieurs procédés constructifs (polystyrène de récupération au sol, bois pour la structure et la façade, végétalisation de la toiture…) dont l'incrustation d'objets dans les murs.

Murs bouteilles, murs objets... l'aménagement du site est construit à partir d'un principe simple et ludique d'insertion d'objets et de matériaux dans un liant béton.

Le collectif d'artistes Le Carré Bouge investi dans le up-cycling (l'action de récupérer des matériaux ou des produits n'ayant plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure) a réalisé l'ensemble des éléments. Ces créations ont été rendues possibles grâce à des matériaux et objets récupérés en Charente (repreneurs, déchèteries, chantiers de démolition…).

Cette construction et son appellation sont **un pied de nez volontaire à la consommation** et à ses limites. En utilisant les codes ou repères de la grande distribution, ce lieu a pour vocation d'agir sur le regard posé sur nos déchets et nos comportements d'achat.

Usagers et agents dressent du premier mois de fonctionnement un bilan très positif. Les différents indicateurs mis en place sont actuellement suivis avec attention.

STATISTIQUES 2018 DE LA DÉCHÈTERIE DE CHÂTEAUBERNARD

84 664 visites - 6 545 tonnes d'apports (76 kg d'apports par visite) taux de valorisation de 71 % grâce à 37 filières.

La déchèterie la plus fréquentée et au plus fort tonnage gérée par Calitom sur le territoire rural de la Charente.

- *- 1 967 tonnes de gravats,*
- *- 1 911 tonnes de déchets verts,*
- *- 1 314 tonnes de non encore valorisables,*
- *- 2 357 tonnes de ferraille.*

Partant du constat que trop d'objets et de matériaux en bon état sont jetés en déchèterie, Calitom a également ouvert en 2011 une recyclerie appelée La boutique Calitom (www.laboutiquecalitom.com).

Pour plus d'information

CALITOM
Alexa BADIN
Responsable communication
05 45 65 22 52
Site internet : www.calitom.com

FENIIX : La future unité de valorisation énergétique d'Évodia

Le 26 septembre 2018, Évodia (Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) a dévoilé sa future unité de valorisation énergétique, dénommée **FENIIX**.

L'usine d'incinération des ordures ménagères résiduelles (OMR) de Rambervillers, la SOVVAD, construite à la fin des années 70, est aujourd'hui vieillissante. Les trois fours qui la composent (deux construits en 1982 et un dernier au début des années 2000) vont être remplacés par un nouvel équipement. Plus efficace, celui-ci permettra d'accroître significativement les performances énergétique et environnementale de l'usine. En effet, avec une seule ligne d'incinération et une réduction des tonnages d'OMR estimée à 15 %, l'usine augmente sa performance énergétique passant de 54 % aujourd'hui, à au moins 79 % demain : ce qui vaudrait à l'usine modernisée la dénomination d'Usine de Valorisation Energétique (U.V.E).

Les travaux ont commencé en novembre 2018 par le démantèlement des deux plus anciens fours et s'échelonneront jusqu'en 2021.

La délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation de l'usine d'incinération de Rambervillers a été confiée à SUEZ.

La future unité de valorisation énergétique sera mise en service en 2021. Sa capacité sera adaptée à la baisse prévue du volume des déchets d'ici 2020 et tout au long des 25 années d'exploitation. En effet, labellisé "Territoire zéro déchet, zéro gaspillage", Évodia souhaite atteindre l'objectif du 0 % de déchets enfouis à l'horizon 2020. La construction de l'U.V.E a donc été pensée en fonction de cet objectif ambitieux. La capacité de valorisation énergétique sera ainsi abaissée de 91 000 tonnes à **77 000 tonnes/an**.

Plus performante et plus écologique, cette nouvelle usine d'incinération permettra de produire de l'électricité et de la vapeur. Cette vapeur alimentera un **réseau de chaleur urbain** (5.4 GWh par an) à destination notamment des bâtiments publics de Rambervillers. Connecté directement à l'U.V.E, ce réseau de chaleur sera créé et exploité par ENGIE Cofely.

Sur le plan environnemental, le changement principal concernera la gestion des ressources en eau. Le mode de traitement des fumées par voie semi-humide sera ainsi remplacé par un procédé sec au bicarbonate. Les eaux du site seront recyclées et réutilisées dans le process de traitement des déchets grâce à la mise en place d'un bassin de stockage des eaux usées.

Grâce à une performance énergétique et environnementale accrue, le prix de la tonne de déchets incinérés sera réduit, engendrant des économies substantielles.

Enfin, Evodia a prévu la création d'un **espace pédagogique** au sein de la future U.V.E ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires, le grand public, les élus et les techniciens à la réduction des déchets à la source et aux réflexes de tri. Opérationnel dès la mise en service de l'U.V.E en 2021, cet espace fera partie d'un « déchets tour » qui se traduit par la visite des différentes installations de gestion des déchets d'Evodia sur une journée.

Le budget total pour ce projet d'envergure est de **66 millions d'euros**. Il sera réparti comme suit :

- 62,5 millions d'euros seront investis dans la modernisation et la sécurisation de l'U.V.E,

- 3,6 millions d'euros seront consacrés à la création d'un réseau de chaleur urbain permettant de valoriser la chaleur de l'usine. Ce dernier alimentera les bâtiments publics de la ville de Rambervillers en chauffage et eau chaude sanitaire.

Pour plus d'information

ÉVODIA
Elodie GENESTE
Directrice de la communication
egeneste@evodia.org
site internet : www.evodia.org

L'ACTUALITÉ DES FILIÈRES

DDS : LA BALLE EST DANS LE CAMP DES METTEURS EN MARCHÉ.

Les enlèvements ont repris, la convention collectivités locales EcoDDS est disponible et doit être signée avant le 30 juin pour que les enlèvements continuent sur le terrain. La filière reprend donc un fonctionnement « normal » mais il reste toujours une épine dans le pied des collectivités. Celle de l'indemnisation des frais engagés pendant la période où l'éco-organisme et le dispositif de REP dans son ensemble ont été défaillants.

EcoDDS et l'AMF ont « négocié » un forfait indemnisant les collectivités locales à hauteur de 625 € TTC un équivalent tonnage traité pendant 2 mois. Ce forfait étant très en deçà des coûts supportés par les collectivités, le Cercle National du Recyclage a écrit au Président d'EcoDDS en date du 28 mars pour lui demander de réévaluer ce forfait au plus vite. Ce courrier est disponible sur notre site internet. Le Cercle National du Recyclage qui avait réclamé cette réévalutation auprès de la Ministre par un communiqué de presse en date du 14 mars a aussi informé les services du Ministère de notre demande en direct … Malheureusement, la réponse d'EcoDDS n'apporte aucune information sur notre demande de réévaluation du forfait exceptionnel. En parallèle de notre démarche, madame Brune POIRSON, ministre de la Transition écologique et solidaire a écrit en date du 4 avril un nouveau courrier à EcoDDS concluant que les metteurs en marché souhaitaient manifestement pas assumer pleinement leurs responsabilités et en lui demandant de remédier à cette situation (en intégrant d'autres problématiques). Nous espérons donc que l'éco-organisme témoigne d'une volonté d'apaisement et réponde favorablement aux demandes de la Ministre et du Cercle National du Recyclage.

Dans son communiqué de presse, Brune POIRSON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et Solidaire, diffusé le 1er février précise que « *l'éco-organisme EcoDDS va rembourser tous les frais engagés par les collectivités depuis le 1er janvier* ». Il serait donc opportun que chaque collectivité informe par un courrier adressé à la Ministre des coûts supportés, du soutien qui sera perçu et donc des frais restants à sa charge et en lui demandant quelles sanctions sont éventuellement prévues et comment elle fera respecter les engagements pris sur l'indemnisation. Pour cela, le Cercle National du Recyclage tient à votre disposition un écrit type à intégrer à ce courrier.

MOBILIER, UN CONTRAT ET DES ANNEXES BIENTÔT PRÊTS.

Depuis le 1er janvier les collectivités locales ne sont plus couvertes par une convention avec Eco-mobilier. Afin de répondre à ce vide et aux demandes de modification du barème de soutien émanant d'éco-mobilier auxquelles le Cercle National du Recyclage s'est opposé, le travail a continué le travail pour aboutir à un consensus tant sur le barème que sur le contrat et ses annexes techniques. De très nombreuses réunions de travail ont permis de proposer un nouveau barème incitant au remplissage des bennes et pénalisant fortement celles dont la masse est inférieure à 1,6 tonne. De nombreuses garanties ont été apportées et le barème de soutien distribuera au global 20 €/tonne sur la durée de l'agrément. De nombreux points bloquants ont été discutés et levés et le nouveau contrat et les nouvelles annexes seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration du Cercle National du Recyclage du 5 juin pour avis.

Ces documents sont aussi soumis à l'avis des services du Ministère. Sous couvert d'une validation de tous les acteurs, ces documents couvrant la période 2019/2023 seront disponibles très prochainement.

PNEUMATIQUES : UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROBLÉMATIQUES DU MOMENT.

Après la signature de la charte de reprise des pneumatiques usagés en déchèteries (disponible dans l'accès réservé de notre site internet) entre l'AMF, ALIAPUR, le Cercle National du Recyclage et France Recyclage Pneumatiques (FRP), un groupe de travail sur les problématiques spécifiques aux collectivités a été mis en place.

Il peut arriver qu'une quantité importante de pneumatiques arrive (en provenance de professionnels ou d'agriculteurs par exemple). Ces catégories de pneumatiques ne sont pas éligibles à la collecte gratuite en déchèterie, il convient, lors de l'arrivée d'une quantité anormale de pneumatiques, de se renseigner sur l'origine de ces apports et d'alerter ALIAPUR et FRP.

Suite à la demande de ses adhérents, le Cercle National du Recyclage a souhaité travailler sur la question des pneumatiques jantés réceptionnés en déchèterie et qui ne font pas partie de la filière. Le Cercle National du Recyclage a lancé mi-mai un petit sondage sur cette problématique spécifique. Si vous avez des difficultés avec la réception de ces pneumatiques jantés, merci de vous signaler à philippine DUBOIS afin que nous puissions mesurer avec vous l'ampleur de ce phénomène et les solutions envisageables à mettre en œuvre en lien avec ALIAPUR et FRP.

TROIS NOUVELLES FILIÈRES REP : LE CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE INTÉGRÉ AUX GROUPES DE TRAVAIL ASSOCIÉS

C'est parti ! … le Rapport Vernier sur les REP a porté ses fruits au sein de la feuille de route puisque trois nouvelles REP ont été décidées politiquement dans le cadre de la mesure 29 : « Instruire avec les acteurs concernés la création de nouvelles filières REP ou l'extension de filières existantes pour étendre le principe pollueur-payeur à de nouveaux produits ».

C'est donc en concertation avec les acteurs concernés, que les services du Ministère instruisent le déploiement de nouvelles filières REP dans le secteur des jouets, des articles de sport et de loisirs et des articles de bricolage et de jardinage afin de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles et développer l'activité de réemploi et de réparation en lien avec l'économie sociale et solidaire.

Après une introduction sur le contexte par le MTES, l'ADEME a présenté les premiers éléments d'évaluation concernant le périmètre et les gisements de produits mis en marché de ces trois nouvelles REP :

- Jouets : 110 000 tonnes
- Articles de sport et loisirs : 200 000 tonnes
- Equipement de bricolage et de jardinage : 120 000 tonnes

Bien entendu l'ensemble des produits soumis à une REP existante a été écarté du périmètre de ces nouvelles REP. Ces réunions ont permis de nombreux échanges sur les modalités de collecte envisageables, les difficultés liées à ces gisements, le rôle de chacun des acteurs, les passerelles avec les autres filières, les potentiels de réutilisation… La prochaine étape consiste à continuer le travail de définition du périmètre de ces REP et de recenser par une étude lancée par l'ADEME en septembre 2019 les modalités de fonctionnement de ces nouvelles filières ainsi que les objectifs de collecte, de réutilisation et de recyclage de ces gisements.

L'objectif étant d'aboutir rapidement dans la mise en place de ces filières d'ici 2021.

Pour plus d'information

Cercle National du Recyclage
Bertrand BOHAIN
Délégué général
tél. : 03.20.85.85.22
bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

Les brèves des adhérents

→ SYMEVAD

Visite de Mme Poirson

Jeudi 28 février, le SYMEVAD a fait découvrir à Mme Poirson quelques-uns de ses outils de traitements et valorisation des déchets.

M.Martial VANDEWOESTYNE – Président du SYMEVAD, a eu le plaisir de faire découvrir à Mme Brune POIRSON – Secrétaire d'État auprès du ministre d'État de la transition écologique et solidaire, le centre de tri d'Evin-Malmaison et ses ateliers ludiques, le jardin pédagogique et la Ressourcerie. Trois outils qui mettent en avant l'ambition et le travail menés sur le territoire par les élus et acteurs locaux en terme de transition écologique et d'économie circulaire.

« Une visite passionnante et inspirante ! C'est le monde demain que vous avez déjà réussi à créer, grâce à votre vision et votre audace : Merci et Bravo ! » - Mme Brune POIRSON – Secrétaire d'État auprès du ministre d'État de la transition écologique et solidaire

https://www.symevad.org/actualite/visite-officielle

→ Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Les usagers appellés à donner leur opinion sur la ressourcerie

La CA du Pays Voironnais sollicite ses usagers et leur donne la parole via une enquête de stisfaction en ligne

http://www.paysvoironnais.com/actualites-23/ressourcerie-donnez-votre-opinion-1424.html?cHash=387691372b787942335062801d730b0f

→ SIVOM de la Vallee de l'Yerres et des Sénarts

Constitution d'un panel d'usagers

Le SIVOM est soucieux de vous proposer un service public correspondant à vos attentes.

Pour mesurer la qualité de nos prestations de collecte des déchets, de propreté urbaine et d'accueil en déchetteries, nous avons décidé de constituer un panel d'habitants que nous consulterons régulièrement pour mesurer votre niveau de satisfaction.

https://contact.sivom.com/?page_id=288

→ Communauté d'agglomération de Bastia

Premier bilan de la collecte en porte-à-porte Nord

Depuis le 4 décembre dernier, avec les quatre municipalités concernées (Bastia, San-Martino-di-Lota, Ville-di-Pietrabugno et Santa Maria Di Lota), la CAB a lancé, le déploiement d'une collecte des déchets

en porte-à-porte pour les habitations individuelles.

Sous le haut-patronage de François Tatti, Président de la CAB et de Guy Armanet, Vice-président en charge de la Gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que des services de la Collecte, «la CAB tenait à vous faire partager les premiers retours de cette expérience inédite au plan régional ! Il reste encore du travail à accomplir mais nous ne réussirons ce pari collectivement que grâce à votre réelle implication. Merci à toutes et à tous. »

http://www.bastia-agglomeration.com/bastia/agglomeration.php?page=18&idfiche=2173

→ *Communauté de communes d'Erdre et Gesvres*

Maintient des tarifs 2018 de la redevance incitative en 2019

Le maintien des tarifs de la redevance a été voté au Conseil communautaire du 12 décembre dernier.

Cette redevance finance l'ensemble des services de prévention et de gestion des déchets ménagers : la collecte et le traitement des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier mais aussi la gestion des déchèteries pour les déchets volumineux et dangereux.

L'objectif est de proposer des services et des équipements adaptés aux besoins des habitants, de toujours plus recycler et réduire nos déchets, tout en maîtrisant les tarifs.

Pari tenu puisqu'à près une baisse en 2018, les tarifs sont donc maintenus en 2019 et que grâce aux efforts de tous, nous parvenons à recycler 70% de nos déchets !

http://www.cceg.fr/actualites-109/redevance-incitative-les-tarifs-2018-sont-maintenus-en-2019-3356.html?cHash=8f4dc2af542e6ffa44f576eddf177be4

→ *Plaine commune*

Passage en extension des consignes de tri

Depuis le début de l'année, vos bacs jaunes ont pris du grade. En effet, aujourd'hui tous les types d'emballages, ainsi que les suremballages se trient. Zoom sur ces nouveautés.

https://www.plainecommune.fr/vie-du-territoire/actualites/detail/actualites/les-consignes-de-tri-selargissent/?cat=244&cat2=&cat3=&cHash=b493df20d319b1ad0f78f0591420ff63

→ *SMDO*

L'ensemble du territoire en extension des consignes de tri d'ici fin 2019

Désormais, tous les emballages et tous les papiers se trient ensemble

Fini les deux bacs de tri différents, maintenant tous les emballages et tous les papiers sont à mettre dans un seul bac JAUNE. Cette simplification du geste du tri a commencé le 4 mars 2019.

Fin 2019, tout le territoire en extension des consignes de tri.

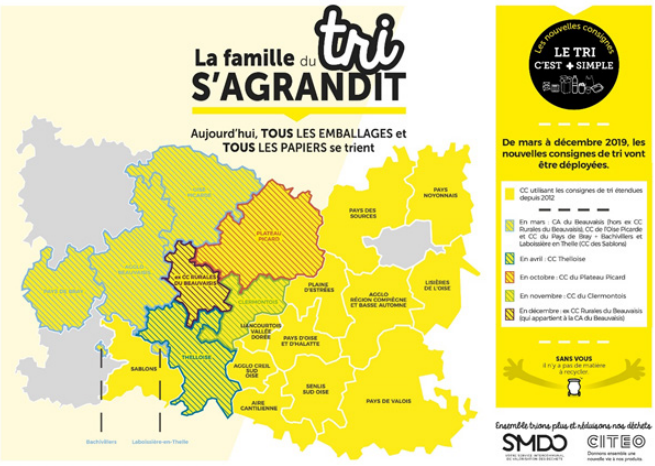

https://www.smdoise.fr/informations-generales/le-tri-simple/

→ *Agglo Pau Béarn Pyrénées*

Formations gratuites au broyage des branches

Pour transformer vos branches en précieux paillis et en compost, l'Agglomération vous prête gratuite-

ment un broyeur après une formation spécifique et la délivrance d'une carte d'emprunt. 12 nouvelles sessions sont prévues au plus près de chez vous en février et mars. Pile-poil pour être au top au moment de tailler vos arbustes au jardin !

Emprunter un broyeur dans l'un des sept points relais de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées nécessite de suivre au préalable une formation obligatoire d'1 heure et de fournir un dossier complet : il doit comporter une convention de prêt signée, les photocopies de carte d'identité, de justificatif de domicile de moins de trois mois, une attestation d'assurance responsabilité civile.

La formation proposée permet de découvrir les équipements qui sont prêtés gratuitement par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, les consignes de sécurité et des conseils en matière de bonnes pratiques de jardinage.

https://www.pau.fr/article/15-nouvelles-formations-gratuites-au-broyage-des-branches

→ *Amiens métropole*

Des ateliers de compostage proposés aux usagers

Naturel et écologique, le compost fertilise les jardins et réduit le poids de nos déchets. Amiens Métropole propose des ateliers pour apprendre à recycler.

Chaque année, un habitant produit 65 kg de déchets biodégradables. À Amiens Métropole, cela représente 11 395 tonnes de matières qui pourraient être recyclées en compost, ce terreau naturel utilisé pour enrichir la terre. Du 30 mars au 14 avril, c'est la Semaine nationale du compostage. L'occasion d'apprendre à recycler ses déchets verts et organiques grâce aux ateliers mis en place par Amiens Métropole. Entourés de professionnels, on découvre comment faire du compost au jardin comme à la maison. Que mettre dans un compost ? Et quelle aide pour l'achat d'un composteur ?

https://www.amiens.fr/Les-Actualites/Le-compost-on-a-tous-a-y-gagner

→ *GPS&O*

Installation de stands de sensibilisation au compostage

La communauté urbaine s'engage en faveur de la Semaine nationale du compostage de proximité qui se tient du 30 mars au 14 avril. Venez à la rencontre des éco-conseillers de GPS&O et des associations environnementales à Poissy, Magnanville et Épône.

Sensibiliser à la réduction des biodéchets et au tri à la source, apprendre les bons gestes, encourager les citoyens à ces pratiques, récupérer du compost et enfin, instaurer des moments conviviaux : c'est l'objectif de la Semaine nationale du compostage de proximité qui va vivre sa 6e édition. L'association Réseau Compost Citoyen qui porte l'opération sur le plan national espère atteindre le cap du millier d'événements cette année.

https://gpseo.fr/la-communaute-urbaine/les-competences/environnement/environnement-le-compost-tous-y-gagner

→ *Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers*

Lancement du chantier de la nouvelle UVE à Ivry/Paris XIII

Lancement d'un chantier ambitieux

En 2023, une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) prendra le relais de l'actuelle usine. Un équipement de haute performance environnemen-

tale, dont la construction vient de débuter.

À Ivry-sur-Seine, le chantier vient d'être lancé. Il se déroulera en deux étapes : la construction de la nouvelle UVE (l'activité de l'usine actuelle sera maintenue) ; puis la déconstruction du site actuel. Une opération particulièrement complexe puisque l'activité de traitement des déchets sera assurée pendant la 1re phase de chantier. De même, le territoire continuera de bénéficier du réseau de chaleur alimenté à partir d'énergie de récupération.

Un équipement dernière génération

Ce chantier s'accompagne d'une démarche environnementale pour limiter au maximum les nuisances engendrées, et un groupe de riverains a été constitué pour suivre les impacts.

En parallèle, une communication de proximité est déployée auprès de la population : diffusion régulière de lettres d'information, visites de chantier, refonte du site internet dédié. À partir de septembre, l'artiste Stefan Shankland viendra investir les lieux pour proposer des ateliers, expositions et workshop dans le cadre d'une démarche de Haute qualité artistique et culturelle (HQAC).

À terme, l'UVE sera dotée d'une capacité de traitement de 350 000 tonnes, soit la moitié de la capacité de traitement de l'UIOM actuelle. Elle bénéficiera d'un équipement de dernière génération qui diminuera encore les impacts de l'installation dans son environnement.

https://www.syctom-paris.fr/actualites/lancement-du-chantier-de-la-nouvelle-uve-a-ivryparis-xiii.html

→ *Syded du lot*

Construction d'un centre de tri « nouvelle génération » à Catus

Le Lot a été un territoire pionnier en matière de collecte sélective des déchets. C'est à Catus que le premier centre de tri « pilote » en milieu rural a été construit en 1994. Pour privilégier l'emploi, son fonctionnement s'appuyait uniquement sur le tri manuel.

L'un des plus vieux centres de tri de France

Plusieurs réaménagements ont permis à ce véritable "prototype" industriel de tenir 25 ans. Il faut reconnaître qu'il était loin d'être parfait… Mais c'est de ses erreurs que l'on tire les meilleures leçons. Aujourd'hui, cet outil est en fin de parcours. Vétusté, technologie dépassée, ergonomie des postes de travail limitée : sa remise à niveau n'était ni envisageable sur le plan technique, ni pertinente sur le plan économique.

Se renouveler pour recycler plus

D'ici la fin de l'année, un nouvel équipement prendra le relais. Doté d'un process de tri modernisé, son rendement sera deux fois et demie plus important que le précédent (15 000 tonnes par an !), avec un débit de 5 tonnes par heure. En attendant, pour faire face aux apports que Catus ne peut absorber, des équipes de nuit sont programmées sur le site de Saint-Jean-Lagineste durant certaines périodes.

La technologie contre la pénibilité au travail

Grâce à l'intégration de plusieurs machines, comme les trieurs optiques, le tri des matières sera plus poussé et en grande partie automatisé. Ainsi, le rôle des agents va changer, les gestes répétitifs seront limités. Ils interviendront essentiellement pour un contrôle de la qualité sur les différents tapis.

Un soutien financier bien mérité

Avec un budget global de 11 millions d'euros, cet investissement est le plus important réalisé à ce jour par le Syded. Mais sans subventions, rien n'aurait été possible. Dans le cadre du plan de relance du recyclage, Citeo* a lancé un appel à projets national pour développer des centres de tri innovants, capables de répondre aux exigences du recyclage d'aujourd'hui et de demain. Le Syded a saisi l'oppor-

tunité pour imaginer son outil idéal : à l'échelle des besoins de notre territoire, performant et humain à la fois, hautement automatisé, mais en gardant les emplois. Les candidats étaient nombreux, la bataille difficile, mais ce projet a su se démarquer et convaincre.

Suivez le guide

Un site classé « démonstrateur » se doit d'être montré. Le public scolaire, ainsi que les groupes d'adultes seront accueillis dans une salle spécialement aménagée pour eux. Les visites gratuites permettront de découvrir les entrailles de cette imposante machinerie, ainsi que les personnes qui la feront fonctionner...

https://syded-lot.fr/actualites/un-centre-de-tri-nouvelle-generation-en-construction-catus

→ *Syndicat Centre Hérault*

Organisation d'une réunion publique pour un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le Syndicat Centre Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais vous invitent à découvrir leur film « Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage » qui présente le plan d'action pour 2019-2025 pour réduire les déchets.

Elaboré en concertation avec les élus communaux, ce plan d'action répond aux exigences de la loi de transition énergétique. Il a pour ambition de réduire sensiblement notre production de déchets. Chaque année, le Syndicat Centre Hérault traite 50 000 tonnes dont environ 50 % sont recyclées ou compostées. Ce n'est pas suffisant, il reste encore trop de matières valorisables dans les bacs gris qui partent à l'enfouissement. Or notre installation de stockage de déchets non dangereux située à Soumont, ne durera pas indéfiniment.

Pour mieux comprendre les enjeux de la gestion des déchets, le Syndicat Centre Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais organise une réunion publique le 17 Avril au Centre aquatique du Clermontais. Elle sera l'occasion de présenter les actions en cours et à venir, d'échanger et de répondre aux interrogations.

http://www.syndicat-centre-herault.org/Reunion-publique-vers-un.html?retour=back

→ *SMICTOM des Flandres*

Le plan local de prévention 2019-2024 adopté

Le 25 février dernier, le Conseil Syndical a adopté le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2019-2024.

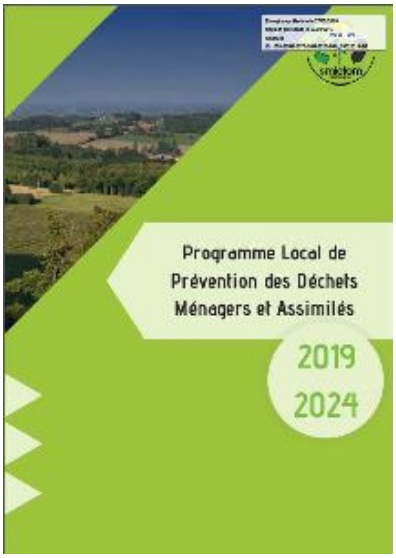

http://www.smictomdesflandres.fr/actus/actualites.html

→ *SIVOM du Born*

Lancement d'un nouveau service d'information et de collecte itinérant

L'ÉCOMOBILE arrive bientôt dans votre commune ! A partir du 2 avril, l'Écomobile vient à votre rencontre !

Point d'information et de collecte, notre petit fourgon vert assure une permanence mensuelle dans les 17 communes du SIVOM du Born.

Guillaume vous y accueille pour répondre à toutes vos questions sur le tri, le compostage, la réduction des déchets ou encore sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il est également présent pour que vous puissiez venir déposer vos petits

déchets qui finissent trop souvent avec les ordures ménagères et qui nécessitent des filières de recyclage ou de traitement spécifiques.

Venir à l'Écomobile, c'est aussi l'occasion de réserver un composteur, d'échanger des astuces pour produire moins de déchets, de recevoir un sac de tri ou de prendre un autocollant «non à la pub» pour votre boîte aux lettres.

L'Écomobile accepte les déchets de petite taille* pour les valoriser dans les filières appropriées de recyclage ou de valorisation :

En cas d'absence exceptionnelle de l'Écomobile, un message sera publié sur notre site internet ainsi que sur note page Facebook.

*ATTENTION ! L'Écomobile n'accepte pas les déchets trop volumineux, les déchets toxiques ni les déchets des professionnels.

http://www.sivom-du-born.fr/Le-SIVOM/Actualites/L-ECOMOBILE-arrive-bientot-dans-votre-commune

→ *TRIFYL*

Collecte du plâtre en déchèterie

Le plâtre est un matériau particulièrement recyclable, ou plus spécifiquement le gypse qui le compose. Saisissant les opportunités d'innovations sur valorisation de ce produit, Trifyl met en place un système de récupération du plâtre dans certaines déchèteries.

Début mars les déchèteries d'Aussillon, Gaillac et Rabastens seront équipées d'une benne supplémentaire destinée à accueillir le plâtre déposé par les particuliers (gratuitement) ou les professionnels (sous conditions). Les déchèteries de Saint-Pons-de- Thomières au 1er avril puis de Castres au deuxième semestre 2019 seront également munies de ces bennes.

http://www.trifyl.com/actualites/actualites.php?art=Le%20pl%E2tre%20:%20une%20nouvelle%20fili%E8re%20de%20recyclage&id=325

Pour suivre au plus près de l'actualité des filières, pour poser vos questions ou pour faire remonter vos remarques, n'hésitez pas à faire appel à l'équipe du Cercle National du Recyclage.

Vous représenter, c'est aussi notre mission !

POUR RESTER EN CONTACT AVEC L'ASSOCIATION :

→ *tél. : 03.20.85.85.22*

→ *mail : contact@cercle-recyclage.asso.fr*

→ *site internet : https://www.cercle-recyclage.asso.fr/*

→ *Twitter : @CNRecyclage*

→ *newsletter du Cercle National du Recyclage*

twitter
@CNRecyclage

Cercle National du Recyclage

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 - Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : contact@cercle-recyclge.asso.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Jean-Patrick MASSON - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Philippine DUBOIS, Delphine GOURLET, Marie RODRIGUEZ